

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JANVIER 2009**

Présidence : M. Henri van Kuijk

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, MM. les Municipaux, les membres du Conseil, le public ainsi que la presse.

L'appel fait constater la présence de 47 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Sarah Burgy, Danielle Masson.

MM. Patrick Bays, Béat Binder, Jean-Marc Favez, Raymond Favez, Carlos Herrero, Patrick Köhli, Daniel Plattner, Jacques Reymond, Jean Vallet, Pascal Viénet.

Parole aux habitants :

Le bureau du Conseil a reçu et approuvé 2 demandes d'intervention :

- 1) celle de Monsieur Daniel Rey intitulée « Une déchetterie communale, pour qui ? pourquoi ? »
- 2) celle de Madame Claudine Dunant intitulée « Que la lumière soit ! »

M. Daniel Rey est invité à venir devant l'assemblée et développer son intervention.

M. Daniel Rey est remercié pour son intervention.

Mme Claudine Dunant est invitée à venir devant l'assemblée et développer son intervention.

Mme Claudine Dunant est remerciée pour son intervention.

Délai pour la séance du 9 mars 2009 : **le lundi 23 février 2009.**

Ordre du jour :

Les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- Point 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2008 est ajournée à la prochaine séance du Conseil communal du mois de mars
- Point 9. Réponse à l'interpellation de M. François Golay, intitulée : « Déchets d'entreprises, la précipitation est inadmissible ! », est reportée à la prochaine séance du mois de mars
- Point 10. Réponse à l'interpellation de M. Claude Schwab, intitulée : « Au sujet de la fréquence des transports publics locaux », est reportée à la prochaine séance du mois de mars
- Point 12. Motions, postulats ou interpellations éventuels. Le bureau n'ayant pas reçu d'intervention sur ce point, est supprimé

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis d'urgence no 1/2009** concernant les barrières du Pont de Fenil
6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du SIGE
7. Nomination de deux membres suppléants au Conseil intercommunal du SIGE
8. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, cet ordre du jour est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions.

2. Assermentations

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède à l'assermentation des personnes suivantes qui promettent de respecter le serment en levant la main droite.

Parti Radical :	Mme	Ariane Zompa	remplace	Mme	Pascale Rubin
Parti Socialiste :	M.	Giuseppe Singarella	remplace	Mme	Jacqueline Neuhaus
Parti Socialiste :	M.	Eddy Schwab	remplace	M.	Pierre Masson

Pour information, ces 3 personnes ont fait l'objet d'une élection complémentaire puisqu'elles ne figuraient pas sur les listes de mars 2006.

3. Communications du bureau du Conseil**-Représentations**

Votre Président vous a représenté :

- au rapport d'activité 2008 de la protection civile région riviera qui s'est tenu le 15 janvier 2009 à Château-d'Oex.

Votre 1^{er} vice-président vous a représenté :

- le 24 décembre 2008 à la distribution des miches de Noël organisée par la Fondation Bonnard.

Courriers

- Démission du Conseil communal de M. Marcelin Renaud, avec effet au 31 décembre 2008.

- Correspondance du Dr Pierre Décombaz, remerciant les Municipaux et les Conseillers communaux, pour avoir alloué leurs jetons de présence de fin d'année à la Donation Bonnard, qu'il représente.

Informations

- Le bureau du Conseil n'a pas encore reçu de proposition de nomination au poste de Huissier suppléant. Il invite le Conseil à faire des propositions prochainement.
- La sortie annuelle du Conseil communal est fixée au samedi 6 juin 2009.

4. Communications de la Municipalité

La Municipalité n'a pas de communication à présenter.

5. Préavis d'urgence no 1/2009 concernant les barrières du Pont de Fenil

La Cofin était composée de Mme Ch. Perrenoud et MM. Alain Vionnet, Président-rapporteur, E. Rochat, L. Pescante.

Conclusions :

Les membres de la Cofin satisfaits de l'économie réalisée d'au moins CHF 172'000.—sur cet objet proposent au Conseil communal les conclusions du préavis no 1/2009, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 147'500.—TTC à titre de participation communale au remplacement du garde corps existant
- Financer cette dépense par la trésorerie courante
- Encaisser les éventuelles contributions privées et cantonales
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi salue l'excellent travail de la commission des finances, pour avoir posé les bonnes questions lors de la dernière séance et pour le résultat proposé ce soir.

Il rappelle au Conseil que lors du vote sur le préavis un certain nombre de conseillères et conseillers s'étaient abstenus, pour des raisons ne portant pas essentiellement sur la question financière mais sur bien d'autres questions, qui sont résumées dans le rapport dont il était l'auteur pour le préavis initial, et que pour ces mêmes raisons il s'abstiendrait aujourd'hui et engage d'autres à faire de même.

La discussion est close.

Au vote, le préavis Municipal no 1/2009 est accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunale du SIGE

M. Jean-Luc Burgy (UDI) propose la candidature de : **- M. Pascal Viénet**

Etant donné que le parti socialiste renonce au remplacement de ses démissionnaires.

M. Pascal Viénet fonctionnait déjà en qualité de membre suppléant et a démontré ses capacités et ses compétences. Il est fortement intéressé à s'impliquer encore plus dans cette commission et vous le recommande à vos suffrages.

Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Pascal Viénet, est élu par acclamation.

7. Nomination de deux membres suppléants au Conseil intercommunale du SIGE

D'entente entre les partis et mouvements il a été convenu, en début de législature, que la composition des membres et membres suppléants ne changeait pas au cours de la législature. Mais le parti socialiste a fait part qu'il renonçait à proposer un membre suppléant au conseil du SIGE. Dès lors, des propositions sont attendues des partis Libéraux et Radicaux

M. Guy Marti (LIB) propose la candidature de : **- M. Eric Berthoud**

Il est membre du Conseil communal depuis le début de cette législature, c'est un enfant de St-Légier, marié, avec deux enfants de 5 et 7 ans. Candidat idéal pour représenter en qualité de membre suppléant le parti Libéral et vous le recommande à vos suffrages.

M. Daniel Rubli (RAD) propose la candidature de : **- M. Dominique Ruchet**

M. Dominique Ruchet, Conseiller expérimenté, s'est déclaré très intéressé à reprendre ce poste de délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'étant proposée, MM. Eric Berthoud et Dominique Ruchet sont élus par acclamation.

8. Information de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

9. Propositions individuelles et divers

M. Jean Dupraz relève qu'il aurait bien voulu savoir de quel parti sont issus, les trois nouveaux candidats présentés au Conseil communal, et qui remplacent-ils au sein du Conseil ?

M. le Président informe que Mme Ariane Zompa, remplace Mme Pascale Rubin, du parti Radical. MM. Giuseppe Singarella et Eddy Schwab, remplacent Mme Jacqueline Neuhaus et M. Pierre Masson, du parti Socialiste.

M. Patrick Brunshwig revient sur l'intervention de M. Jean Vallet lors de la séance du 6 octobre 2008, concernant la route des Deux-Villages.

Il signale qu'actuellement environ 12'000 véhicules traversent tous les jours le village, dont 65 % représente des habitants de Blonay.

Il lit une partie de l'intervention de M. Jean Vallet :

« Relève que la circulation sur la route des Deux-Villages est de plus en plus infernale. Les riverains sont exaspérés par le volume de la circulation, particulièrement dans la région des Hirondelles où les conducteurs profitent d'accélérer, étant donné que ce tronçon est dépourvu de modérateur. »

M. Jean Vallet demandait à la Municipalité s'il était possible d'envisager des gendarmes couchés.

« Réponse de M. Dominique Epp, Municipal : Pour répondre à l'intervention de M. Vallet relative à la route des Deux-Villages. Cet axe est une route cantonale, elle appartient à la commune mais reste cantonale. La Municipalité doit donc nécessairement obtenir l'aval du service des routes du canton pour pouvoir lui apporter des modifications. La pose de ralentisseurs de trafic, similaire à l'exemple cité par M. Vallet, sont hors de question. »

Il fait la réflexion suivante : - La route cantonale traverse le village de St-Légier, celui de Blonay, descend sur Brent et monte sur Châtel, et sur chaque tronçon il y a des ralentisseurs. Deux à la sortie de la commune de St-Légier, avant le passage à niveau, un autre sur la route de Brent en face du Rosier, et au niveau du passage protégé à la route de Châtel qui est accompagné d'un giratoire à l'intérieur de cette localité. Il ne comprend pas pour quelle raison des ralentisseurs ne peuvent pas être posés sur les passages piétons qui traversent notre localité.

Il affirme qu'habiter au bord de cette route c'est infernal à cause du bruit mais également à cause de la pollution qui augmente tous les jours. Il estime que l'autorité a l'obligation de lutter contre toute forme de pollution portant atteinte à l'être humain et à son environnement. Il faut absolument faire quelque chose pour les gens qui habitent le long de cette route.

M. Alain Bovay, Municipal communique aux membres de la commission des finances et de la commission de recours en matière d'impôts et de taxe informatique, qu'ils recevront une convocation pour se joindre à la Municipalité le lundi 23 mars 2009 à 19 heures 30, concernant l'objet : - Plan général d'évacuation des eaux.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21h04.

Le Président
Henri van Kuijk

La secrétaire
Patricia Sava